

Image not found or type unknown



Autorisation pour installer une roulotte servant de gîte

Par **pomme14**, le **29/02/2008** à **21:50**

Bonjour,
Agriculteurs résidant dans une zone NC, nous souhaitons pour accroître notre capacité d'accueil proposer un gîte dans une roulotte gitane. Cet installation à la fois mobile mais non autorisée à prendre les routes est assujétie à quelle autorisation ? Permis de stationnement, permis de construire ?
Même la mairie semble désenparée
merci de votre aide
Cordialement
Fabien